

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE  
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT  
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**BACHELIER EN ACCUEIL ET EDUCATION  
DU JEUNE ENFANT :  
STAGE D'IMMERSION**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

**DOMAINE : SCIENCES DE L'EDUCATION ET ENSEIGNEMENT**

**CODE : 985406U36D1  
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903  
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du  
sur avis conforme du Conseil général**

# BACHELIER EN ACCUEIL ET EDUCATION DU JEUNE ENFANT : STAGE D'IMMERSION

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant en situation d'activité professionnelle, de s'initier à l'exercice du métier d'accueillant du jeune enfant dans un des secteurs de l'accueil ou de l'éducation du jeune enfant.

En particulier, cette unité d'enseignement permettra à l'étudiant de développer ses capacités à :

- ◆ observer ;
- ◆ questionner sa pratique et son projet professionnel ;
- ◆ situer son intervention dans un contexte ;
- ◆ faire rapport de son expérience professionnelle.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

*A partir d'un document écrit, s'appuyant sur des sources référencées et fiables, traitant au sens large du domaine de formation, par écrit et oralement, dans le respect des règles courantes de la présentation, de la syntaxe et de l'orthographe,*

- ◆ résumer en identifiant la problématique et les idées essentielles ;
- ◆ émettre une critique :
  - en développant une réflexion structurée,
  - en développant des arguments et des contre-arguments,
  - en explicitant sa position personnelle.

#### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

### 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite**, l'étudiant sera capable :

*dans un des secteurs de l'accueil ou de l'éducation du jeune enfant,*

- ◆ de réaliser des interventions d'accueil et d'éducation en se référant à des éléments du projet d'accueil ;
- ◆ d'adopter des attitudes professionnelles respectueuses et à l'écoute de l'enfant et de sa famille ;

*au travers d'un rapport d'activités, en s'exprimant de manière claire et structurée et dans le respect des règles déontologiques,*

- ◆ de décrire des situations liées à l'accueil et à l'éducation du jeune enfant en distinguant les faits observés des interprétations personnelles ;
- ◆ de concevoir et de décrire des interventions d'accueil et d'éducation réalisées en se référant à des éléments du projet d'accueil ;
- ◆ de s'interroger sur sa pratique en mettant notamment en évidence les caractéristiques de la relation qu'il a établie avec les jeunes enfants, leur famille et la distance professionnelle qu'il a pu établir avec ceux-ci, dans une perspective d'épanouissement personnel ;
- ◆ de décrire son intégration dans une équipe ;
- ◆ d'identifier les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle (limites et ressources) en tenant compte des spécificités de la structure.

**Pour la détermination du degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ **niveau de précision** : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ **niveau de cohérence** : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ **niveau d'intégration** : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions.
- ◆ **niveau d'autonomie** : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

### 4. PROGRAMME

#### 4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable, en référence au profil professionnel du bachelier en accueil et éducation du jeune enfant :

##### 4.1.2. Pour le stage

- ◆ de présenter la structure dans laquelle il effectue un stage et de réaliser une synthèse personnelle du projet d'accueil ;
- ◆ de participer à différentes activités de la structure liées à l'accueil et l'éducation du jeune enfant, d'en relever les objectifs principaux ;
- ◆ de décrire, sur la base d'observations, des situations vécues en tant qu'accueillant du jeune enfant ;

- ◆ de s'initier à un processus de questionnement par rapport aux situations vécues :
  - se positionner professionnellement (sa place et sa relation par rapport au bénéficiaire, à l'équipe et au service),
  - se questionner et formuler des hypothèses sur certains comportements et certaines attitudes des jeunes enfants, au regard de l'observation du développement de l'enfant, des repères déontologiques ou éthiques, du code qualité et du projet d'accueil,
  - s'interroger sur le rôle des accueillants d'enfants par rapport aux comportements, besoins et demandes des jeunes enfants et de leur famille,
  - situer les interventions des professionnels par rapport au contexte institutionnel et au projet d'accueil, prendre en considération les personnes selon une approche holistique ;
- ◆ de réfléchir à la place de l'affectif dans les situations professionnelles pour :
  - reconnaître des situations chargées émotionnellement,
  - établir une distance / proximité professionnelle,
  - poser les limites entre sphère professionnelle et privée ;
- ◆ de développer sa capacité à communiquer :
  - évaluer sa capacité à entrer en relation,
  - développer l'écoute active (empathie et congruence),
  - identifier et « accepter » des situations de tension et de conflit ;
- ◆ de percevoir et d'admettre que des opinions, des représentations, des convictions influencent son mode de pensée et son action ;
- ◆ de s'intégrer dans un travail d'équipe et d'en identifier les enjeux :
  - communiquer ses doutes et ses questionnements au sein d'une équipe pluridisciplinaire,
  - s'interroger sur la cohérence entre le projet d'accueil et le travail de l'équipe ;
- ◆ de communiquer de façon claire et structurée, oralement et par écrit, ses observations, ses réflexions et ses demandes ;
- ◆ de s'auto-évaluer de manière à mettre en évidence ses acquis, ses ressources relationnelles, ses compétences professionnelles, ses limites à l'exercice de la profession ;
- ◆ de s'interroger sur sa pratique en s'appuyant sur des théories et sur des données probantes issues d'une démarche de recherche d'informations.

#### **4.1.2. Pour l'atelier de pratique réflexive**

*dans le respect des principes de déontologie et d'éthique professionnelle,*

*dans le respect absolu des personnes,*

*à partir de situations d'accueil et d'éducation du jeune enfant exposées par l'étudiant ou le chargé de cours,*

- ◆ de formuler des problématiques en lien avec les dimensions paramédicales, relationnelles sociales, communicationnelles et méthodologiques de l'accueil et de l'éducation du jeune enfant ;
- ◆ de questionner les pratiques et les acquis théoriques ;
- ◆ de partager avec le groupe des questionnements personnels et des moments de « doute » ;
- ◆ d'écouter les différents points de vue et d'accepter les interpellations sur sa propre pratique ;

- ◆ de se concerter pour proposer des pistes d'intervention en faisant appel à des ressources théoriques sous-jacentes ;
- ◆ de situer les pratiques au sein des contextes professionnels ;
- ◆ de s'interroger sur l'identité professionnelle de l'accueillant :
  - confronter les projets personnels aux pratiques des structures,
  - questionner la légitimité des interventions.

## **4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement**

### **4.2.1 Pour l'encadrement du stage**

- ◆ d'aider l'étudiant à identifier les différentes structures susceptibles de l'accueillir ;
- ◆ d'amener l'étudiant à mettre en lien les éléments constitutifs d'un projet d'accueil et l'action développée et/ou à développer auprès des jeunes enfants et de leur famille ;
- ◆ d'amener l'étudiant à établir des liens entre les contenus de la formation et la description de ses observations sur le terrain ;
- ◆ de clarifier avec l'étudiant, la structure, les termes du contrat de stage en fonction des items du programme de l'étudiant ;
- ◆ de gérer le suivi des activités de stage et les contacts avec les structures ;
- ◆ de définir la démarche attendue, annoncer les critères et les modalités d'évaluation ;
- ◆ de rappeler à l'étudiant la distinction entre les faits observés et les interprétations personnelles ;
- ◆ d'aider l'étudiant à relater des faits avec clarté et précision ;
- ◆ d'aider l'étudiant à améliorer sa compréhension du milieu et des relations professionnelles ;
- ◆ d'encadrer la pratique de l'étudiant et évaluer ses apprentissages par rapport aux finalités et aux acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement.

### **4.2.2. Pour l'encadrement de l'atelier de pratique réflexive**

- ◆ d'organiser les séances de pratique réflexive collective sur des thématiques, situations ou problématiques constatées suite à des visites en stage, des supervisions individuelles avec les étudiants ou la remise d'ébauches du rapport ;
- ◆ de définir et de garantir le cadre de travail : respect des principes de déontologie et d'éthique professionnelle, respect absolu des personnes et écoute ;
- ◆ d'animer l'atelier en faisant respecter les règles de communication au sein du groupe, en faisant circuler la parole, en permettant à tous d'être écoutés ;
- ◆ d'écouter les expériences des étudiants en lien avec les activités de stage et si nécessaire de proposer des pistes d'intervention ;
- ◆ de soutenir l'étudiant dans la structuration, la verbalisation et la rédaction de son questionnement, de ses hypothèses et de ses analyses et de ses pistes d'intervention, notamment par l'apport de ressources scientifiques et/ou d'outils méthodologiques.

## 5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier des compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour l'encadrement de la pratique réflexive, il est recommandé de ne pas constituer des groupes qui dépassent 20 étudiants.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Etudiant :	150 périodes	<u>Code U</u>
Stage d'immersion :	138 périodes	Z
Pratique réflexive :	12 périodes	Z

### 7.2. Encadrement du stage :

<b>Dénomination des cours</b>	<b><u>Classement des cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes par groupe d'étudiants</u></b>
Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant : Stage d'immersion : encadrement du stage	PP	O	<b>20</b>
Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant : Stage d'immersion : encadrement de la pratique réflexive	PP	O	<b>12</b>
<b>ECTS</b>			<b>6</b>